

L'AVENIR

Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS dans l'après-midi.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
Pour un an, 10s.

L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'Avenir,

ANNONCES.

On reçoit les ANNONCES tous les jours de 8h. A. M. à 6h. P.M. Les prix des annonces, quoique les colonnes du journal soient plus larges que celles des autres journaux, sont les mêmes, et l'on fait des remises considérables sur celles publiées à long terme.

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

CORRESPONDANCE.

Le ton tranchant est en raison directe de l'ignorance et en raison inverse du bon-sens.

DE LAMENNAIS.

Campagnard demande à M. De Lamennais, homme d'autant plus modeste qu'il est plus prodigieusement instruit, qu'est-ce qu'on qualifie de *ton tranchant* ?

— C'est le ton d'un homme qui n'a aucune idée exacte sur les sujets qu'il traite et qui parle avec la fatuité de l'ignorance : c'est le ton d'un homme dont tous les raisonnements sont faux et qui décide *ex cathedra* que son adversaire a tort : c'est le ton d'un homme qui se sert de phrases qui n'ont aucun sens, puisque chacune des appréciations qu'elles offrent est directement subversive des principes qu'il ignore, contraire aux faits qu'il connaît : c'est le ton enfin d'un homme de vingt-huit ans qui fait à *des gens de son âge* qui pensent, discutent et raisonnent mieux que lui, le reproche d'être de *jeunes apôtres fougueux* !

S'il y avait, en effet, M. le directeur, quelque chose d'amusant et de comique dans l'impayable fatras éditorial, au moyen duquel M. le rédacteur de la *Revue* a cru faire son chemin vers la faveur, c'était bien certainement, à part le ton, ce singulier reproche adressé à l'*Avenir*, d'être rédigé et conduit par des jeunes gens, "dont les idées sont, comme de raison, présomptueuses, absurdes, intempestives, emportés qu'ils sont par la folle ardeur de l'âge !" Mais ne vous a-t-il pas semblé, M. le directeur, entendre la voix cassée, impatiente et grondeuse d'un aïeul octogénaire à ses petits enfants de la quatrième génération ? Ou bien, est-ce que, par un phénomène qui ne serait pas sans exemple après tout, M. le rédacteur de la *Revue* se serait transformé, sans dire gare, en Nestor de la presse ? Est-ce que les immenses études, les profondes réflexions, qui ont amené le pénible et laborieux enfantement de ce terrible éditorial de trois colonnes, auraient fait blanchir prématurément, sous le poids de ses dévorantes pensées, la tête vénérable et bienheureuse qui sert d'étui à la puissante intelligence qui préside aux destinées de la *Revue* ? Chez M. le directeur-en-chef, comme chez le comte Pic de la Mirandole, comme chez Jérôme Bignod, comme chez le grand Pascal, comme chez M. De Lamennais, le moral dévore-t-il le physique, l'intelligence mine-t-elle le corps, au point d'amener la vieillesse avec la rapidité de la foudre ? Alors, ce serait donc le cas de dire que le Canada n'a maintenant rien à envier aux autres pays, sous le rapport des glorieuses précocités qui les ont illustrés. Honneur soit donc rendu à cette brillante raison de vingt-huit ans ; à ce foyer de lumière, d'où va rayonner l'illustration de la patrie ! Maintenant, M. le directeur, laissez-là les poétiques et prétentieux errements de M. le rédacteur en chef, et redescendons bien bas, bien bas, dans les tristes réalités de sa prose.

Presque chaque ligne du document que j'ai commencé à discuter contient une grossière erreur. (Je suis forcé de me répéter un peu, mais je prierai le lecteur de faire attention que je suis, pas-à-pas, un guide aveugle, qui revient souvent dans les mêmes sentiers.) "Le peuple, y est-il dit, a le pouvoir en main ; il est aujourd'hui *roi et maître* : il a conquis une position qui lui permet de parer les mauvaises conséquences de l'Union." Allons ! M. le rédacteur, ne vous moquez donc pas à ce point du bon-sens public ! Le peuple est maître, en effet, de payer la dette publique du Haut-Canada ; mais est-il maître de ne pas la payer ? Il est maître de voter les subsides ; mais est-il maître de les refuser ? Il est maître de lire les lois en anglais, mais est-il maître d'en lire le texte original en français ? A-t-il le pouvoir en main, quand il ne peut proposer, par ses mandataires, aucune mesure qui implique un emploi d'argent ? Là encore, il est maître de proposer..... mais il faut qu'on lui en donne la permission ! Et pourtant, c'est bien vous qui avez eu l'outrecuidance sans bornes de reprocher à l'*Avenir* l'abus des mots, des idées, qui parlez des aberrations de sa pensée désorganisée ! Le ministère libéral va-t-il parer ce léger inconvénient que nous a valu l'Union, le remboursement forcé de deux millions de dette publique dont nous ne devons pas un sou ? Allons-nous obtenir une réforme électorale basée sur la population ? Vous voudriez bien dire oui, mais vous ne l'osez pas ! Vous regardez de tous côtés pour qu'on vous souffle une réponse diplomatique, mais rien ne vient ; eh bien ! je vais vous tirer d'embarras.

Vous rappelez-vous d'avoir dit, dans votre article éditorial du 20 février 1846 : "ce que nous voulons, c'est une vraie représentation," ou ce qui est synonyme une vraie réforme électorale ? Eh ! bien, quel doit être l'ef-

fet d'une vraie réforme électorale ? Evidemment, de donner à la Province Unie une représentation basée sur la population : si on ne lui donne pas cette base, elle est mauvaise radicalement et injuste ; ce ne sera plus une vraie réforme. Or, le Haut-Canada consentira-t-il jamais à ce que les populations respectives du Canada uni soient la base de la représentation ? Il y a neuf sur dix à parier qu'il n'y consentira jamais, parceque, dans ce cas, il aurait moins de membres que nous. L'Angleterre y consentira-t-elle ? Je crois pouvoir dire, non ; car pourquoi nous a-t-elle donné l'Union ? Evidemment, parceque l'Union nous nullifiait et donnait la prépondérance à la population d'une autre origine. Pourquoi le Haut-Canada a-t-il consenti à l'Union ? Parceque l'Union, telle qu'on nous l'a imposée, lui donnait la prépondérance politique et le *sauvait de la banqueroute ou des taxes directes*. Or, maintenant va-t-on croire que soit l'Angleterre, qui nous hait directement, soit le Haut-Canada, qui ne nous aime que depuis qu'il nous pille, vont consentir à nous rendre une prépondérance qu'ils n'ont pas craint de nous ôter, l'une, au prix de la honte de l'injustice, l'autre, au prix de la honte du vol ? Non, non ; le Haut-Canada nous dira : "arrangez-vous dans vos limites, et laissez-nous nous caser dans les nôtres : les deux provinces doivent avoir le même nombre de membres." Pas un des ministres pour le Haut-Canada ne consentira à ce que la province inférieure ait plus de membres que l'autre, parceque de là daterait la fin de leur popularité. Je puis me tromper, mais je suis convaincu que, quand cette question viendra en Chambre sur le tapis, les hommes, qui ne veulent pas demander aujourd'hui le rappel de l'Union, mais seulement une réforme électorale, trouveront mille raisons plus spécieuses les unes que les autres pour justifier l'octroi d'une représentation égale pour chaque province. On nous fera de la diplomatie ; on nous inventera des moyens conciliatoires ; on nous persuadera que l'ombre est la réalité ; que le droit écrit est le fait pratique ; on nous dira que le blanc est noir, et alors comme à présent, nous nous déclarerons contents ! Et ne dites pas que j'insulte le parti libéral par ce que je viens d'écrire ! on nous a déjà persuadé que le noir était blanc ! nous avons cru avec la plus parfaite docilité que l'on nous accordait des droits politiques plus étendus que par le passé, en nous donnant le gouvernement responsable ! et c'est précisément l'octroi de cette duperie parée d'un vain titre, de cette prostituée à ceinture dorée, que vous appelez responsabilité, qui est la preuve, le fait patent que nos droits politiques sont plus restreints et moins définis. Comment ! vous voulez qu'on vous accorde des réformes, et vous prénez le système actuel, l'Union, qui est pour nous, Bas-Canadiens, la négation directe de toute réforme et de tout progrès ! Vous prétendez connaître vos droits, et quand on vous donne une ombre, en échange d'une autre ombre, vous vous déclarez contents ! Vous connaissez si bien vos droits que, quand on vous rend un représentant, après vous en avoir ôté deux, vous remerciez ! que, quand on vous fait payer deux millions que vous ne devez pas, vous reconnaissez qu'on a été juste ! Mais vous êtes plus forts que M. De Talleyrand ! Napoléon disait qu'on pouvait lui donner un coup de pied quelconque part, sans que sa figure en témoignât rien : et vous, on vous donne, dans le discours d'ouverture, le plus abominable soufflet qui ait jamais été donné à un peuple, et vous consignez dans un acte public, dans la réponse de la Chambre, que vous l'avez mérité !!! Cette faute est la preuve la plus palpable de l'abatardissement du sentiment national. Comme on le dit très bien, dans un article de l'*Avenir*, vous avez *noyé le sentiment national dans le libéralisme*. Eh ! bon Dieu ! appliquez donc vos sentiments et vos idées de libéralisme à sauver vos propres concitoyens de la nullification, du pillage et de la dégradation politique, avant de vous occuper autant de ceux qui n'affectent d'être leurs amis, que parcequ'ils ne le craignent plus !

Je disais, tout à l'heure, que l'octroi d'une vraie réforme électorale nous donnerait, pour un temps, la prépondérance politique. Ce serait donc, de fait, le rappel de l'Union. Le rappel de l'Union et la réforme électorale basée sur le chiffre de la population sont donc deux mesures parfaitement identiques. Si l'une est intempestive, l'autre l'est également. Maintenant, examinons laquelle des deux nous obtiendrions avec le moins de difficulté.

Supposons, pour un instant, que l'Angleterre consentit à nous accorder une réforme électorale basée sur le seul principe que nous puissions admettre, et qui nous donnerait momentanément la prépondérance dans la législation, le Haut-Canada y consentirait-il ? Non ; il aimera mieux être seul, que de n'avoir que soixante membres, quand nous en aurons quatrevingt. Il n'est donc pas indifférent pour le Haut-Canada que nous obtenions, soit le rappel de l'Union, soit la réforme électorale ; car il a un

choix à faire. Pour l'Angleterre, c'est la même chose, puisque l'une ou l'autre de ces éventualités nous assure la prépondérance. Ne serait-il donc pas plus logique de demander de suite le but, plutôt que le moyen ; puisque, pour l'Angleterre, c'est une seule et même conséquence, pendant que le Haut-Canada considérera, lui, que, si nous n'obtenons que le moyen, le résultat pour lui sera la perte de la prépondérance qu'il a exercée jusqu'ici. Ce qui n'est pour nous que le moyen, serait pour lui pire que le but. En demandant une vraie réforme électorale, nous nous créons deux adversaires ; en demandant le rappel de l'Union, nous ne nous en créons qu'un ; lequel vaut le mieux ?

Ainsi, quand vous dites : "il n'est pas temps de demander le rappel de l'Union," je puis vous répondre avec autant de raison : "il n'est pas temps non plus de demander une réforme électorale ;" et je puis dire encore : il n'est qu'à moitié logique de demander le moins, puisque par là vous vous créez deux adversaires, pendant qu'il est pleinement logique de demander le plus, puisqu'alors vous n'en aurez qu'un. Que ceux qui s'opiniâtrent à dire, quand il s'agit du rappel de l'Union, "il est trop tôt," réfléchissent bien à ce qu'on leur répondra peut-être, s'ils retardent trop. Après les conférences de Châtillon, n'a-t-on pas dit à Napoléon : "il est trop tard !" Ne l'a-t-on pas dit à Charles X, le troisième jour de la révolution de juillet ? Ne l'a-t-on pas dit à Louis-Philippe, dès le second jour de celle de février ? Vous croyez-vous si importants qu'on se gênera beaucoup plus avec vous ? Mais, disait en Chambre, l'honorable membre pour le comté de Québec, en croyant faire une réponse victorieuse et péremptoire à quelques arguments de M. Papineau : "les droits des peuples sont imprescriptibles." Eh bien ! à part les Etats-Unis, que l'honorable membre cite donc un seul pays dans lequel les droits du peuple, bien loin d'être imprescriptibles, n'aient pas été constamment violés et proscrits. Et dans ce pays, où en sommes-nous avec nos droits imprescriptibles ? Nous sommes pillés, leurrés, dégradés politiquement. Le droit est dans les discours, le fait est dans la société, inexorable et désastreux. L'expression d'un sentiment n'est pas toujours une pensée vraie, et il n'est peut-être pas inutile de rappeler à l'orateur qui a fait une si fautive application d'une si belle parole, que les légers applaudissements qui l'ont accueilli complimentaient le cœur, mais ne s'adressaient pas à la logique. Nous sommes pillés, ai-je dit ! Oui, certes, nous le sommes, par nos ennemis d'abord, par nos amis ensuite, et enfin, nous sommes pillés... par nous-mêmes ! J'ai parlé, dans mon article précédent, de la démoralisation de la tête ; je vais signaler aujourd'hui la démoralisation du cœur. Si l'on disait à chaque citoyen de ce pays : "depuis un an ou à peu près, les allocations des écoles n'ont pas été payées, parceque le coffre public était, disait-on, vide : plusieurs paroisses sont privées des bienfaits de l'éducation en tout ou en partie, parceque la cotisation prélevée dans ces paroisses n'est pas suffisante seule : néanmoins, les membres de l'assemblée se sont votés une paie de huit piastres par jour, en sus des frais de voyage. La somme totale, ainsi déboursée et payée aujourd'hui, malgré le vide du coffre, excède vingt-deux mille piastres ;" si l'on disait cela à chaque citoyen, croit-on que les électeurs ne se prononceraient pas en masse contre un aussi honteux gaspillage ? Dans l'ancienne Chambre d'assemblée, chaque membre recevait une paie de dix chelins par jour, et c'était trop. Depuis l'Union, la paie des membres a augmenté graduellement chaque année, jusqu'à ce qu'enfin, à la dernière session, elle ait été portée à la même somme que celle des représentants de la puissance la plus riche du monde, puisqu'elle est à peu près sans dette, les Etats-Unis. Les représentants d'un peuple opprimé et ruiné par des folies et des prodigalités qu'ils n'ont pas opposées avec énergie ; ont évalué leurs services eux-mêmes huit fois plus qu'ils ne valaient, puisqu'ils n'ont rien fait, et se sont payés de leurs propres mains un salaire aussi élevé, que celui des mandataires d'une grande nation libre et riche ! Ce n'est certes pas là ce que j'appelle une conduite morale. C'est l'habitude, dites-vous ! Eh bien ! je réponds que le pillage habituel est bien plus désastreux encore que le pillage accidentel ! Est-ce que l'argent de la province appartient à ses mandataires ? Ne sont-ils pas au contraire dépositaires seulement du revenu public ? Ne sont-ils pas, par conséquent, obligés en honneur de mettre la plus stricte économie dans les dépenses ? Eh bien ! ces mêmes hommes qui trouvent le coffre si vide, quand il s'agit de donner à une partie de ce peuple qu'ils représentent le pain de l'intelligence, l'éducation, trouvent un coffre tout plein, quand il s'agit de satisfaire leur cupidité personnelle ; quand il s'agit de s'indemniser, pour des services qu'ils n'ont pas rendus ! Quand je dis, cupidité, je me sers du vrai mot. Pas un membre de la

Chambre n'a dépensé plus d'une piastre et un quart par jour : le plus grand nombre a dépensé beaucoup moins ; eh bien ! ils se sont alloués huit piastres par jour : profit net : sept piastres ! voilà une des grandes causes des corruptions électorales. On dépense de l'argent pour se faire élire, mais bah ! on se refait sur la bourse publique ! C'est le peuple qui paie, il est taillable et corvéable à volonté, lui, et ce qui vaut mieux encore, il ne s'en doute pas ! Ce bon peuple, comme on l'aime aussi ! Avec quel empressement on le sert ! Comme on lui a fait de bonnes lois, pendant la dernière session ! Lors des dernières élections, la situation du pays était grave : le peuple a donné à des hommes qu'il estimait la plus haute marque d'honneur et de confiance qu'il pût conférer à ses amis ; eh bien ! le pillage de ces derniers, qu'il les avait chargés d'administrer avec conscience, a été plus intolérable que jamais ! Mais ne dites pas que c'est un abus de confiance ! *Eussiez-vous dix fois raison, vous ne devez pas le dire sans la permission des deux voisins de la rue St-Vincent.* Pourquoi donc certaines gens éprouvent-ils des convulsions, aux seuls mots de *liberté d'opinion*, de *liberté d'examen*, à peu près comme les hiboux, à la seule vue du soleil ? Parceque l'on est d'autant plus intolérant, que l'on est moins instruit ; d'autant moins libéral, qu'on se sent plus incapable de raisonner logiquement.

Quand un journaliste appelle l'anathème sur son confrère, parceque celui-ci veut discuter certaines questions, dont le premier fait semblant de regarder l'examen comme dangereux, soyez sûr, ou qu'il sent instinctivement qu'il a tort, ou qu'il s'aperçoit qu'il n'est pas de force à lutter ; car il n'est pas dans la nature de craindre la discussion, quand on croit fermement avoir raison, ou de la refuser avec un adversaire plus faible que soi.

Quand on conseille au peuple d'ostraciser, de mépriser, de maudire !!! celui qui se donne la peine d'examiner les questions politiques qui l'intéressent, sous les différents points de vue qu'elles offrent, on est non seulement son ennemi, mais on l'insulte d'une manière à la fois atroce et stupide. On fait croire à l'étranger que ce peuple, auquel on donne de si lâches conseils, est à la fois ignorant et dégradé. Vous ne voulez pas que le peuple lise ! Mais Dieu n'a-t-il pas réparti aux masses, comme aux individus, le don de l'intelligence ? Conçoit-on cette manière de les diriger, sans leur permettre seulement d'entrevoir l'avenir qu'on leur prépare ? Parceque leurs amis sont au pouvoir et ont en main le gouvernail, faut-il qu'elles s'abstiennent de regarder et d'indiquer les récifs qui bordent le chenal, dans lequel la marche des événements les a poussées ? Est-il nuisible à la force d'une administration que l'opinion publique soit toujours attentive et instruite de ce qui se passe, pour lui prêter main-forte, au besoin ? Quelle autre base d'influence peut elle avoir, auprès de la métropole ? Est-il bien plus glorieux pour un ministre libéral d'avoir l'approbation de masses ignorantes, que celle de masses éclairées et qui savent pourquoi elles approuvent ?

Vous vous appelez libéraux, et vous conseillez au peuple de ne pas s'instruire ! Vous lui conseillez de ne pas regarder la lumière, parcequ'elle vient d'un autre que vous ! Mais celui qui démontre que vous avez tort est-il responsable de votre incapacité ? Le peuple ne doit pas voir par d'autres yeux que ceux de la *Minerve*, de la *Revue*, du *Journal de Québec* ! En vérité, c'est une belle offre que vous lui faites là ! Mais pourquoi donc dites-vous qu'il est *roi et maître* ; qu'il ne se trompe pas ? S'il est *roi et maître*, laissez le donc juger par lui-même ! si vous n'êtes que ses humbles et désintéressés serviteurs, quel droit avez-vous de lui faire l'impertinence de juger pour lui ? S'il ne se trompe pas, laissez-le donc lire ! Quel mal cela peut-il lui faire ? si vous avez certainement la vérité, quel effet peuvent produire sur un peuple éclairé et instruit par vous, des idées absurdes et désorganisatrices ? si l'*Avenir* a tort, qui vous empêche de le démontrer par le raisonnement ? C'est à démontrer la fausseté des opinions pernicieuses qu'il faut travailler, et non à proscrire un examen qui, lorsqu'il est pros- crit, ne s'en fait pas moins, mais se fait plus imparfaitement, avec trouble, avec passion, avec ressentiment, avec violence même. " Tout ce qui est dangereux renferme en soi un principe faux, déguisé peut-être avec artifice, mais qu'il est toujours possible de découvrir. " Si donc il existe, dans ce qu'ont dit, soit les rédacteurs, soit les correspondants de l'*Avenir*, quelque chose de faux en principe, d'inexact en fait de raisonnement, indiquez-le ! Ils n'ont pas eu comme vous l'audace de dire au peuple : " Nous venons vous éclairer ; " ils ont dit : " Tout le monde, dans ce pays, a besoin de s'instruire ; eh bien ! éclairons-nous les uns les autres, par une discussion franche, sérieuse et approfondie. S'ils se trompent, faites le voir ; mais au moins discutez sérieusement ; raisonnez. Ne venez pas nous débiter des généralités, nous faire de la déclamation : abordez de front les questions à débattre ; n'ayez pas peur de l'analyse ; faites le dépouillement de nos phrases : montrez une fausse application, une conclusion illogique, c'est comme cela que vous pourrez combattre avec honneur pour vous, et utilité pour vos lecteurs. Peut-être tout ce que je vous dis là est-il du grec pour vous, mais, ma foi ! ce n'est pas ma faute. Croyez-vous que votre raisonnement favori : " Taisez-vous ! " soit bien écrasant et nous fasse bien peur ! Vous criez à l'*Avenir*, " taisez-vous, nous allons vous écraser ! " parceque vous vous sentez faibles et battus ; parcequ'il est plus lu que vous ; parceque le nombre de ses correspondants vous fait entrevoir le réveil de l'opinion que vous croyiez avoir asservie ! Allons donc ! ne prenez pas ainsi des airs de croquemitaines, le peuple

rira bien de vous, sans ce surcroît de ridicule !

Maintenant, comme je suis grand partisan du système des comparaisons, parcequ'il est toujours utile de mettre les grandes intelligences en regard, je vais citer une pensée de monsieur le rédacteur de la *Revue*, et la faire suivre d'une pensée contradictoire de Benjamin Constant. Voilà deux réputations qui vont se livrer une terrible bataille.

M. le rédacteur de la *Revue* dit : " On doit se taire, eût-on même raison, si la majorité de ses compatriotes est d'opinion contraire à la sienne. " (Il y a une légère faute de français, mais, comme elle est éclipsée par la force de l'absurdité, passons.) Benjamin Constant dit : " Par liberté, j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité. Le despotisme n'a aucun droit. La majorité a celui de forcer la minorité à respecter l'ordre ; mais tout ce qui ne trouble pas l'ordre, tout ce qui n'est qu'intérieur, comme l'opinion, tout ce qui, dans la manifestation de l'opinion, ne nuit pas à autrui, soit en provoquant à des violences matérielles, soit en s'opposant à une manifestation contraire, tout ce qui, en fait d'industrie, laisse l'industrie rivale s'exercer librement, est individuel, et ne saurait être légitimement soumis au pouvoir social. " Maintenant, que M. le rédacteur en chef reproche à Benjamin Constant ses idées absurdes et désorganisatrices !

Mr. le Rédacteur de la *Revue* demande à l'*Avenir*, avec ce ton de superbe arrogance qui respire dans tout l'article : " De quel droit, et au nom de qui venez-vous parler ? " mais soyez donc sérieux une fois ; pensez donc à ce que vous dites. Les collaborateurs de l'*Avenir* ont ils moins de droits que vous ? Le droit de penser et celui de parler ne sont-ils pas, sous la constitution britannique, une seule et même chose ? La liberté de la presse existe-t-elle moins pour l'*Avenir* que pour la *Revue* ? Vous croyez bien avoir le droit de parler sans penser, pourquoi lui deniez-vous le droit de parler et de penser en même temps ? Dites nous donc, vous, de quel droit, et au nom de qui vous voulez l'empêcher de parler ! Vous demandez de quel droit il parle ! mais du droit que vous lui avez vous-même indiqué dans votre dernier paragraphe, où vous dites : " Liberté pour tous sera toujours la devise du parti libéral en Canada. " Mais dites donc, appartenez-vous bien réellement au parti libéral, vous qui refusez à l'*Avenir* la liberté de parler ? Tout votre article tend à prouver que pour lui ce droit n'existe pas, et vos dernières lignes sont la reconnaissance formelle, explicite, de ce même droit que vous lui deniez ! Vous dites encore : " il y a place pour tous, au soleil. " Eh bien ! permettez donc à l'*Avenir* de garder la sienne ! Vous trouvez qu'il se la fait trop belle ? mais il ne s'oppose pas à ce que vous fassiez la vôtre aussi belle que vous le voudrez ! s'il projette trop d'ombre, grandissez vous ! Est-ce qu'il aurait plus grandi en six mois que vous en quatre ans ? ma foi ! cela indiquerait qu'il n'est pas tout-à-fait aussi isolé que vous voudriez bien le faire croire. Soyez son égal, et il ne vous offusquera plus ! Si vous voulez conserver de l'influence, vous et votre voisine, laissez-là cette étrange opinion de vous-même, qui vous fait dire : " Nous venons au secours de l'incapacité et de l'ignorance du peuple : " mais vous ne lui offrez pas une idée exacte ; pas une appréciation correcte des faits ou des principes ; pas une saine notion de droit individuel ou de droit politique ; pas un raisonnement logique ; pas une pensée indépendante et vraie ; pas un article politique qui indique, soit des connaissances, soit de la réflexion !!!

J'avais dit aux *Mélanges* : " au revoir ! " Comme je n'avais fait que jeter les yeux sur l'article éditorial, je présumais qu'il vaudrait la peine d'être commenté, mais la seule signification que je lui ai trouvée est celle-ci : " Ne perdez pas votre temps à démontrer que je ne vaux rien, je le fais moi-même. " Je suis las d'ailleurs de refuter des gens qui n'ont aucune notion de droit ; qui sont toujours à côté de la question ; qui ne répondent qu'à ce que leur adversaire n'a pas dit, qu'ils lui prêtent, jamais à ce qu'il a vraiment dit, qu'ils n'osent aborder franchement ; qui, enfin, comme Don Quichotte, luttent bravement contre des moulins à vent ! Toujours de la perdrix, lasse les plus intrépides gourmands ! Toujours des inepties, toujours des mots vides de sens, toujours des phrases vides d'idées, doit, à plus forte raison, décourager les plus indulgents. Mr. le Rédacteur des *Mélanges* fait à l'*Avenir* cette effroyable prédiction : " Si vous ne vous rendez pas à notre invitation, nous vous plaindrons. " Quoi, vous le plaindrez ! mais vous n'avez donc pas réfléchi que, de ce moment, c'était un homme à jamais perdu ! Eh bien, maintenant, Mr. le Directeur de l'*Avenir*, vous n'avez qu'une chose à faire : penchez-vous ! Quoi ! les *Mélanges* vous plaignent du fond du cœur, et vous tenez à la vie !

Le *Journal de Québec* dit : " Il est malheureux que le patriotisme et la nationalité, (il me semble que j'aurais dit l'esprit national), se trouvent exclusivement concentrés dans les six très jeunes têtes qui rédigent ce journal, (l'*Avenir*). Allons, encore un homme atteint de la manie de se vieillir ! Nous avons maintenant deux hommes dont le génie a rongé le physique, et qui s'attribuent le droit de se croire beaucoup plus vieux que les gens de leur âge. Chacun d'eux va sans doute se croire un contretemps suffisant pour deux des grands noms que j'ai cités déjà. Courage ! Si la même monomanie atteint les *Mélanges*, nous sommes perdus ! Les têtes de vingt ans vont se croire à soixante, et qui sait si les gens mûrs de la *Minerve* ne se croiront pas des Mathusalems ?

Personne ne prétend, Mr. le Rédacteur du *Journal de Québec*, que le patriotisme et l'esprit national se trouvent exclusivement concentrés dans les bureaux de l'*Avenir*. Ce que nous prétendons, c'est qu'ils existent certainement plus dans l'indépendance et la libéralité envers les autres, que dans le mutisme et l'intolérance.

Je terminerai, M. le directeur, en disant à M. le rédacteur de la *Revue*, que ses réflexions sur la France sont du plus parfait ridicule. D'abord, quand on apprécie si mal la politique de son propre pays, on n'est guères de force à apprécier exactement la politique étrangère ; en second lieu, ses sombres prévisions sur l'avenir de la France ne feront probablement pas tomber le gouvernement provisoire. La France est aujourd'hui à la tête de la civilisation comme les États-Unis sont à la tête du républicanisme. Nous devons, dans ce pays, admirer ou au moins étudier la France, jamais la juger.

Ce n'est d'ailleurs pas à un Canadien à insulter, par un reproche absurde, la mère de son pays, la seule institutrice de la masse de ses citoyens.

CAMPAGNARD.

St. H. 29 avril 1848.

P. S. Cet article était écrit, ainsi que celui qui paraîtra samedi prochain, avant que je n'eusse vu la *Revue* du 5.

J'ai lu, avec le plus franc rire, l'aimable appréciation de mes mérites personnels, sous différents points de vue, que M. le Rédacteur-en-chef a donnée au pays, dit-il. Le pays, pour lui, c'est 400 lecteurs. Rien n'est amusant, M. le Directeur, comme de provoquer une aussi gigantesque explosion de colère. La satire est à l'arrogant, ce que le gaz est au ballon : la plus légère cause le fait crever. Comme je suis, après m'être consciencieusement examiné, précisément le même qu'avant cette grandiose exécution sociale et politique, j'invite M. le directeur en chef, non pas seulement à continuer, mais à redoubler ; je ne me permettrai d'y mettre qu'une condition ! c'est qu'il répondra à mon article de samedi prochain, d'une manière aussi strictement catégorique qu'il verra que je le fais aux siens. L'invitation que je lui fais est sans arrière-pensée ; car mon indifférence pour de pareilles misères est complète, et cette réponse, si remplie de dignité et de savoir-vivre, a valu à l'*Avenir* de nombreuses souscriptions. Ce serait avoir le cœur mal fait, que de ne pas remercier M. le rédacteur-en-chef, du bien qu'il a fait à ce journal, en lui lançant ses risibles foudres.

Le même numéro de la *Revue* contient une prétendue proclamation de M. Lamartine à la jeunesse Canadienne. On a osé s'abriter du plus grand nom de l'époque, pour donner un lâche coup de pied à M. Papineau qu'on a attaqué avec une évidente mauvaise-foi, puisqu'on a cité inexactement ce qu'il a dit, quand on ne l'a pas omis à dessein. Il est souverainement pénible pour ceux, qui n'ont pas abjuré le respect d'eux-mêmes et le culte de l'honneur du pays, d'être obligés de s'avouer qu'une aussi ignoble parodie a été imaginée par un journaliste canadien, qu'une aussi misérable insulte a été faite à la France par un de ses enfants du Canada. Un homme, qui doit à la France l'excèsivement faible essor qu'a pu prendre sa maigre intelligence ! qui vient insulter froidement cette nation, reine de toutes les autres par son influence morale ; cette nation, dont tous les peuples civilisés sont heureux et fiers de connaître la langue, cette nation, qui vient de donner au monde l'exemple unique dans l'histoire, de milliers d'ouvriers pauvres et affamés respectant avec scrupule des monceaux d'or et de diamants ! Pensez donc à l'antithèse, bon Dieu ! Lamartine, Letourneau ! Le génie et sa négation ! Une puissante et sublime intelligence, la pédanterie à figure humaine ! le rat d'Égypte qui gruge la pyramide ! l'âne revêtu de la peau du lion ! M. le rédacteur de la *Revue* doit beaucoup de reconnaissance à ce bon Lafontaine qui l'a si exactement prophétisé de tant de manières ! La *Revue* a été expédiée à Paris ! Eh ! pensez donc, malheureux, à l'humiliation que vous préparez à vos compatriotes actuellement en France, si une aussi monstrueuse ineptie leur est indiquée dans un cercle ! Voyez donc le rouge de la honte leur monter au front, à la vue de votre inexplicable manque de tact, de sens, de jugement et de cœur ! vous insultez toute une nation que vous ne connaissez pas et que vous êtes incapable de comprendre !

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, MERCREDI 10 MAI, 1848.

" L'Union fut faite dans le but de nous perdre ! Mais l'Union nous a sauvés, et c'est après une lutte longue et pénible, c'est après des efforts puissants et bien dirigés, après avoir conquis une position qui nous permet de parer les inconvénients et les mauvaises conséquences de l'Union, c'est après avoir obtenu les droits politiques pour lesquels nous combattons depuis cinquante ans que les hommes dévoués et généreux de l'*Avenir* élèvent la voix contre l'Union. "

— La *Revue Canadienne* du 18 avril 1848.

" Lord Stanley ayant, dans la chambre des lords, représenté à l'administration l'acte des Passagers de la législature canadienne comme oppressif, et de nature à diriger le courant de l'émigration d'une colonie anglaise vers

les Etats-Unis, lord Grey dit qu'il avait reçu une copie du bill en question de lord Elgin, qui lui apprenait, en même temps, qu'il avait déjà passé dans la chambre d'assemblée, et que plusieurs membres auraient désiré en rendre les dispositions plus sévères. Lui, (lord Grey,) regrettaient que quelques unes des dispositions de ce Bill eussent été proposées; elles lui paraissaient en vérité très nuisibles aux intérêts de la colonie; ce qui augmentait sa joie, que le Bill ne fût que pour un an. En réponse à son noble ami, il ne pouvait rien dire autre chose que, jusqu'à ce que le Bill eût été reçu sous la forme d'une loi, il ne pouvait donner à Sa Majesté aucun avis sur le sujet. Cependant, il avait intention d'envoyer une dépêche au gouverneur lord Elgin, qui, il l'espérait, lui arriverait, pendant que le parlement provincial siégerait encore, lui recommandant de faire reconsidérer les clauses qui présentent le plus d'objection."

Ces nouvelles, traduites mot à mot du *Herald* et reproduites par presque tous les autres journaux, nous ont jetés dans l'étonnement et fait faire des réflexions sérieuses sur la manière dont on agit avec nous, en Angleterre. Car il nous semblait que le bill d'émigration en question, fait pour nous protéger contre l'émigration qui nous menace cette année, était fondé sur les instructions précises de lord Grey lui-même, et qu'il ne devait pas y avoir la moindre difficulté ni le moindre délai pour sa sanction.

En comparant soigneusement notre bill d'émigration avec la dépêche de lord Grey, en date du 1er déc. 1847, nous avons constaté qu'en effet ce bill est strictement conforme aux principes émis par lord Grey, et même est moins sévère que le voulaient ses instructions. Cette dépêche nous donne des enseignements que nous nous croirions coupables de ne pas mettre sous les yeux du public.

Lord Elgin, dans une dépêche du 29 oct. 1847, avait attiré d'une manière spéciale, l'attention du ministre colonial sur la "détresse et les souffrances occasionnées dans notre province par l'immigration de l'année." En réponse, lord Grey exprime, au nom de tous les ministres en Angleterre, la douleur la plus vive et la plus sincère, ressentie à la vue des calamités décrites dans les dépêches du gouverneur et les feuilles publiques de la colonie. Il nous dit que l'Angleterre "a déjà pris toutes les précautions qu'il était humainement possible de prendre pour empêcher le retour de calamités si profondément déplorables;" que l'Angleterre a déjà fait beaucoup de lois sages pour les parer, mais qu'il a toujours été impossible de les faire exécuter, soit par les propriétaires et les capitaines de vaisseaux, soit par les spéculateurs, ingénieux et intéressés à les violer; et qu'ils réussissent toujours à se soustraire à la surveillance rendue inefficace des officiers du gouvernement.

Pour faire voir qu'il n'avançait rien, à la légère, "il a pris la peine de demander aux commissaires des terres et de l'émigration un rapport sur ce qu'avait déjà fait l'Angleterre, et sur les obstacles qui se sont opposés à une intervention plus efficace de la part du gouvernement de Sa Majesté, pour détourner les grandes calamités qui ont malheureusement eu lieu." Il envoie ce rapport même à lord Elgin, notre gouverneur, pour le convaincre, ainsi que nous, que le gouvernement anglais avait fait absolument tout ce qu'il avait pu. "Dans ce document," dit-il, "vous trouverez clairement qu'il aurait été pratiquement impossible, et eût été possible, il aurait été inhumain et injuste de la part du parlement et de l'exécutif (de la Grande Bretagne) d'user de leur autorité, pour retenir chez elles ces multitudes affamées, fuyant la misère et la mort, en émigrant d'Irlande en Amérique."

Comme si nous ne sentions pas déjà bien mieux que lui, et comme si ce n'était pas évident et raisonnable en soi, qu'il est absurde de vouloir faire bien la bas, pour nous, les lois qui doivent nous régir et nous protéger ici; il y revient encore plus loin et nous dit avec une sorte de découragement: "Il a été hors du pouvoir de l'exécutif et du parlement d'empêcher que les effets de la calamité dont l'Irlande a été visitée, ne fussent sévèrement ressentis, dans toutes les parties de l'empire britannique des deux côtés de l'Atlantique." Et alors, il nous invite à nous protéger nous-mêmes et à passer une loi, en donnant "son opinion que quelques fussent les mesures que le gouvernement impérial aurait maintenant en contemplation, cela ne détruirait pas la nécessité d'autres mesures qui pourraient être mieux et plus convenablement adoptées dans la colonie.... Les pouvoirs nécessaires pour établir un système régulier d'émigration sont, par la constitution du Canada, dévolues au peuple canadien et à sa propre législature: A EUX DONC DE S'OCCUPER DU SUJET."

Cependant, après une déclaration aussi formelle du droit qu'a le Canada de législater pour lui-même, comme il l'entendra, et une invitation aussi pressante d'user de ce droit, en toute liberté, il n'en donne pas moins ses instructions très détaillées sur ce que nous devons faire. Ses conseils sont des ordres. Et il conclut en recommandant fortement à notre gouverneur de ne pas s'occuper de ce que fera notre législature, si elle ne suit pas ses instructions à la lettre: "C'est pourquoi," lui dit-il, "pour ce qui est d'aucun bill sur l'émigration qui pourrait être soumis à votre acceptation, par les autres branches de la législature provinciale, il sera de votre devoir de scruter soigneusement ses dispositions, avant d'y donner votre assentiment, et de refuser de le faire, si vous lui trouviez un caractère trop sévère. (!!!!) Il est d'autant plus indispensable que vous vous acquit-

tiez de ce devoir avec prudence, mais avec fermeté, qu'il y aurait un inconvénient palpable à mettre Sa Majesté dans la nécessité de désapprouver un acte, auquel vous auriez déjà donné votre approbation, tandis qu'en même temps il serait impossible d'aviser Sa Majesté de laisser subsister cet acte." Voilà la sincérité des promesses de l'Angleterre! l'accord entre les paroles et les actes! D'un côté, elle proclame notre droit de faire nous-mêmes nos propres lois, et nous invite à exercer ce droit; d'autre côté, elle ne veut pas reconnaître ces lois et les laisser exécuter; quand nous les avons faites, elle les annule aussitôt. Elle ressemble à l'enfant cruel qui invite l'oiseau captif à s'élever librement dans les airs, en allongeant la corde qui le retient attaché, et qui l'abat, en l'attirant violemment à terre, quand déjà l'oiseau se confiait joyeusement à ses ailes impuissantes.

Mais n'oublions pas le fait particulier. Lord Grey avait donné des instructions très minutieuses et très positives, sur ce qu'on devait faire, au sujet de l'émigration qui nous désolait, afin d'éviter le scandale "de voir Sa Majesté refuser sa sanction à un acte auquel notre gouverneur eût donné son assentiment." Eh bien! notre législature canadienne n'a pas même donné occasion à ce scandale, qui effraie tant lord Grey. Plusieurs membres Canadiens avaient proposé à la chambre quelques amendements qui nous auraient mieux protégés; elle n'a pas osé les adopter, de crainte qu'ils ne fussent pas ensuite sanctionnés en Angleterre. Longtemps d'avance, la presse canadienne avait réclamé, au nom des populations consternées, des mesures de protection vigoureuses et efficaces, pour empêcher que le Canada ne fut constitué "l'hôpital et le cimetière de la population malade et mourante de la malheureuse Irlande. Notre législature adopte quelques faibles mesures; tout le monde est désappointé et murmure, effrayé par la perspective désespérante d'une peste mille fois plus dangereuse peut-être cette année que l'année dernière. Les raisons que donne la Chambre pour ne pas faire une loi meilleure sont: que la session devant être courte, il faut se hâter, que déjà des vaisseaux d'émigrés sont prêts à faire voile; que la loi vaut toujours mieux telle qu'elle est que l'ancienne, et que, si on la modifie, on court le risque qu'elle ne soit pas sanctionnée; et tandis que, telle qu'elle est, elle n'est qu'une copie des instructions de lord Grey, ce qui donne la certitude qu'elle sera sanctionnée sans délai. D'ailleurs, on dit ingénument "qu'on va en rejeter la responsabilité sur une administration tory expirante, pour lui servir de digne lincoln."

La Chambre était conséquente, et avait raison en effet de supposer de l'honneur et de la bonne foi chez lui qui, au nom d'un empire juste et puissant, invitait une colonie à législater et à se protéger elle-même, quand cet empire déclarait son impuissance absolue à le faire justement et utilement: chez celui qui avait lui-même fait le projet de loi qu'il nous recommandait d'adopter; il eût été absurde à elle de douter un instant qu'il ne serait pas sanctionné.—Absurde? Oui, c'eût été absurde, si ce même empire n'eût pas été celui qui nous a écrasés par l'imposition de l'inique acte d'union: celui qui a violemment dépouillé le Bas-Canada de sa constitution; qui lui a arraché le droit de parler français et ne le lui rend pas depuis trois ans qu'il le demande: qui a enchaîné le Bas-Canada au Haut-Canada, pour le faire piller et mourir, comme autrefois les tyrans liaient étroitement, bouche contre bouche, leur victime vivante à un homme mort, pour la faire expirer, sous l'haleine cadavéreuse quelle aspirait!

Se fier à la bonne foi de l'Angleterre, c'est ne pas vouloir détourner l'arme perfide qu'elle plonge dans notre sein!

Lord Stanley apostrophe lord Grey, dans le parlement britannique, et lui fait remarquer avec surprise "que le bill d'émigration de la législature canadienne" est contraire au bill impérial.

Lord Grey troublé et craignant de perdre sa popularité, répond évasivement qu'en effet "il regrette que quelques unes des dispositions du bill Canadien aient été proposées; elle lui paraissent en vérité très nuisibles aux intérêts de la colonie." Au lieu de dire que ce bill n'a été passé que conformément à ses propres instructions et d'en prendre la responsabilité, il hésite, il donne à entendre qu'il n'est pas prêt à conseiller à sa majesté de sanctionner ce bill; il insulte la législature canadienne, et il veut "envoyer une nouvelle dépêche au gouverneur lord Elgin, laquelle il espérait, lui arriverait, pendant que le parlement provincial siégerait encore, pour lui recommander de faire reconsidérer les clauses qui présentent le plus d'objection."

Ainsi, sans refuser définitivement encore la sanction de ce Bill, lord Grey nous laisse dans la cruelle incertitude de savoir s'il sera sanctionné à temps, d'autant plus que, contre son attente, notre chambre a été prorogée trop tôt. Et pourtant la saison est avancée, et déjà, dit-on, dix-huit bâtiments sont partis d'Irlande chargés d'émigrés. Lord Grey n'eût fait que son devoir, en avertissant le parlement impérial que notre bill avait été adopté par notre législature, sur sa recommandation spéciale, strictement conforme à ses instructions, à sa sollicitation pressante, et à celle de son gouverneur. Sa conduite, au contraire, vis-à-vis du pays, n'est pas celle d'un parfait honnête homme.

Et d'ailleurs, "il eût été inhumain et injuste pour l'autorité impérial, de retenir chez elles des multitudes, qui s'efforcent de fuir la faim et la misère, en émigrant d'Irlande en Amérique," et il ne serait pas inhumain

et injuste de forcer des populations pauvres déjà, mais pleines de vie, de santé, et de bonheur domestique, à laisser introduire dans leur sein la désolation et la mort! Mais qu'est-ce donc que la justice, lors qu'il s'agit de nous? Mais que devient donc le droit plein et entier, proclamé par la *Revue Canadienne* de cette ville, que nous avons de conduire nos affaires comme nous l'entendons. Ce droit, on s'en moque, on ne s'en occupe pas du tout en Angleterre, quand les intérêts de la métropole, ou même les intérêts de la popularité d'un simple ministre sont opposés à ceux de la colonie. Nous espérons donc qu'en l'absence des chambres, nos ministres presseront la sanction de ce bill, quel qu'insuffisant qu'il soit, tout en avertissant lord Grey de se conduire à l'avenir avec plus de bonne foi, et de ne plus insulter à la législature Canadienne.

Mais si définitivement la sanction était refusée? Qu'importe, canadiens, vous dira la *Revue Canadienne*, "soyez contents et satisfaits, car l'Angleterre a exprimé son intention bien arrêtée de nous abandonner le contrôle de nos propres affaires." Nous, nous vous dirons: il importe beaucoup; l'Angleterre dit cela, et elle ne le fait pas. Cependant, on nous dit que nous avons le gouvernement responsable. Donc, il nous faut des hommes responsables, à qui nous devons nous en prendre si nous n'avons pas de loi, cette année, pour nous protéger contre la peste que nous apporte l'émigration. Ces hommes seront-ils les ministres de notre gouvernement? Bien certainement non, nous savons qu'ils sont libéraux, justes et amis de leur pays; nous ne leur demanderons que ce qu'ils pourront faire. Mais ici, l'Angleterre les arrête dans leur action; donc, disons nous, nous les soutiendrons dans leurs réformes, et tant qu'ils s'efforceront de nous faire jour des bienfaits de la mince part de liberté que l'Angleterre nous a laissés, et nous chercherons à en obtenir une plus grande part et nous discuterons librement et paisiblement les moyens de réussite. Nos ministres agiront dans leur sphère, le peuple, dans la sienne. Ceux là veilleront à l'exécution des lois, et à l'administration, celui-ci s'instruira de ce qui est juste, et le demandera à qui de droit. Ainsi, nous nous servirons toujours de tous les moyens d'action à notre disposition, quelques faibles qu'ils soient, et marcherons toujours vers le but: c'est-à-dire, une juste répartition de droits pour tous les habitants du pays, qu'ils soient du Haut ou du Bas-Canada, anglais ou français, et nous laisserons là ceux qui ne veulent pas comprendre ce but noble et juste, et veulent maintenir des distinctions de races, et la prépondérance de l'une sur l'autre.

Nous n'avons que quelques mots à dire à la *Revue*, à propos de l'ignoble farce contenue dans son numéro de vendredi dernier: c'est qu'elle est souverainement déplacée et ridicule, et que nous avons gémi de voir une pareille monstruosité couvrir trois colonnes d'un journal canadien. Il serait trop pénible pour nous de défendre l'adresse adoptée par la jeunesse canadienne à la jeunesse de Paris, d'être obligés de présenter au pays la défense d'un acte noble et grand, d'un hommage rendu par des descendants de la France à l'héroïsme de leur ancienne mère-patrie. Le public jugera par lui-même, en lisant l'adresse, et il aura pour la sauvegarde parodie de la *Revue* le degré de mépris qu'elle mérite, sous tous les rapports, surtout, quand il saura qu'elle a été reproduite par le *Morning Courier*, l'ennemi le plus invétéré et le plus brutal de la race française, et le rebut de la presse du pays. Seulement, le *Morning Courier*, tout en qualifiant cette bouffonnerie de jeu d'esprit heureux et très sarcastique, a eu assez de pudeur pour n'y pas mettre le grand nom de Lamartine.

Lundi soir, a eu lieu l'assemblée des irlandais, dans le but de sympathiser avec leurs frères d'Irlande et d'unir leurs voix aux millions de voix qui, dans leur ancienne patrie, réclament chaque jour contre l'immense iniquité qui les tue, l'union. Nous avons été extrêmement surpris de ne pas voir les chefs ordinaires des irlandais s'unir à cette patriotique démonstration de leur compatriotes du Canada.

L'espace nous manque pour donner tous les procédés de cette assemblée. Chas. J. Coursoi, écuyer, avocat de cette ville, qui présidait l'assemblée, porta la parole, ainsi que M. Devlin, Brennan et M. McCoy, le rédacteur du *Québec Spectator*.

INCENDIE.—Le feu semble vouloir étendre ses ravages sur toutes les parties de notre ville, depuis quelque temps. Hier soir, la rue St-Bonaventure a été théâtre d'une incendie assez considérable. Le feu a éclaté dans une écurie, près la rue Radegonde, et a consumé une maison en bois appartenant à M. Jones, ainsi qu'une maison en pierre à deux étages. Une troisième en bois a été détruite par les sapeurs. La grande cour de M. Jones contenait les omnibus qui sont en liaison avec le chemin de fer de Lachine, ils ont tous été sauvés, mais il n'en a pas été ainsi des chevaux. Les écuries ont été consumées, ainsi que dix chevaux appartenant à la compagnie du chemin de fer de Lachine. On suppose que le feu a été mis par des incendiaires.

ERRATA.—Au lieu du mot "désavouée," terminant le neuvième alinéa de la "chronique politique," publiée dans notre dernier numéro, lisez: "devancée;" et, au milieu de la seconde ligne du vingt-unième alinéa de la même chronique, au lieu du mot "première," lisez: "femme."

Nouvelles d'Europe.

Le vapeur *Britannia* parti de Liverpool, le 22 avril, est arrivé à Boston, dimanche, à 2 heures P. M.

L'agitation se continue en Irlande, les populations des comtés de Kilkenny et de Galway sont armées. Par toute l'Irlande, on s'exerce au maniement des armes et aux évolutions militaires. La réaction fait des progrès, tous les jours, parmi les protestants de Dublin. Un grand nombre de ces derniers ont joint le parti du rappel.

Les chartistes continuent à s'agiter en Angleterre. Il y a eu une assemblée des réformistes à Londres. M. Hume présidait l'assemblée, 40 membres du Parlement étaient présents.

Il paraît certain que des troubles ont eu lieu en Irlande. Le parti D'O'Connell aurait dépassé les bornes continuelles. Les journaux, qui arriveront demain, nous apprendront sans doute, quelques détails assez intéressants sur ce malheureux pays.

Les débats du procès Mitchell, O'Brien et Meagher étaient commencés. On dit que Thomas Steel avait essayé de se suicider.



Port de Montreal.

VAISSEAUX ARRIVÉS.

Mai 6. *Cambria*, capitaine Harrison, venant de Glasgow, consigné à J. R. Orr.

Montreal, capitaine McMaster, venant de Liverpool, consigné à Edmonstone, Allan et Cie.

Great Britain, capitaine Swinburn, venant de Londres, consigné à Molson et Speirs.

Britania, capitaine Hamilton, venant de Liverpool, consigné à Edmonstone, Allan et Cie.

Mai 8. *Anne*, capitaine M'Garry, venant de Liverpool, consigné à Molson, Speirs et Birss.

St. Andrew, capitaine Lorby, venant de Londres, consigné à A. Shaw.

Belonna, capitaine Auld, venant de Liverpool, consigné à A. Shaw.

Mahaica, capitaine Jump, venant de Liverpool, consigné à Armour et Cie.

Torrance, capitaine Paton, venant de Glasgow, consigné à A. Shaw.

Pearl, capitaine Chalmers, venant de Londres, consigné à Gillespie.

— Nous sommes forcés de remettre un grand nombre d'articles, faute de place.

ALERTE!!!! ALERTE!!!!

Aux autorités municipales!!!

Avis qu'il s'est échappé de l'asile de Beauport un maniaque dont la folie, depuis longtemps, consistait à se faire passer pour M. de LAMARTINE. Ayant vu, dans la *Revue Canadienne*, du 7 courant, un article signé Lamartine, émettant les idées dont ce malheureux ne cessait de nous entretenir, nous prions les autorités de Montréal de faire de promptes perquisitions, pour le saisir et nous le renvoyer. Il est sujet à des accès de fureur terribles! Heureux si la liberté n'a pas déjà exaspéré ses esprits!! Envoyez le sous bonne garde, avec toutes précautions convenables à l'ASILE DE BEAUPORT.

Québec, 8 mai 1848.

THEATRE ROYAL.

SOUS LE PATRONAGE IMMEDIAT DE SON EXCELLENCE.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

AU BENEFICE DES ADIEUX DE MR. DE WALDEN A LA SCÈNE.

Jeudi Soir, le 11 mai, 1848.

MESSIEURS LES AMATEURS CANADIENS

ASSISTÉS PAR LES

OFFICIERS DE LA GARNISON,

auront l'honneur de représenter

MICHEL ET CHRISTINE,

Comédie en un acte par Scribe et Dupin.

Après quoi les trois derniers actes de

LONDON ASSURANCE.

Pièce Anglaise—Le tout se terminera par

LE COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE,

Comédie en un acte par Duvert et Lauzanne.

Loges, 5s.; Parterre, 2s. 6d.; Galerie, 1s. 3d.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie le spectacle commencera à huit heures précises.

On pourra se procurer des places, en s'adressant à M. Gaisford, à Elgin House, la porte voisine du théâtre, ou au bureau de location le jour de la représentation, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 4 P. M.

6 mai. 1848.

OLIVIER RODIER,

PEINTRE-DECORATEUR,

Prie ses nombreuses pratiques de vouloir bien faire attention qu'il vient d'établir son atelier conjointement avec celui de M. Hardie, rue McGill.

Montréal, 1er mai 1848.

PHARMACIE CENTRALE.

DR. PICAULT,

CET établissement vient d'être transporté au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours, vis-à-vis l'Hôtel Donagana.

Montréal 6 mai 1848.

Brasserie Pigeon.

M. A DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront à l'avenir sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & Cie.

{ NARCISSE PIGEON.
{ A. & T. SAUVAGEAU.

Montréal, 9 fév. 1848.

PROSPECTUS

DE LA

Société Mercantile d'Economie.

BUREAU DE DIRECTION :

- | | |
|------------------|-----------------|
| A. MOUSSEAU, | Président. |
| A. L. LACROIX, | Vice-président. |
| J. B. E. DORION, | Secrétaire. |
| A. ROY, | Trésorier. |
| CHAS. BOURDON | T. LESPÉRANCE |
| L. BEAUCHAMP | P. Z. MAGNAN |
| J. R. SINCENNES | J. R. GIROUX |

La société a pour but d'encourager les commis-marchands canadiens à économiser leurs salaires, à placer favorablement leurs épargnes et à faire tous leurs efforts pour répandre les connaissances mercantiles parmi la classe de jeunes gens engagés dans le commerce.

Pour atteindre ce but, les associés s'obligent à faire des versements égaux et mensuels de £1 chaque pendant trois années consécutives, de sorte que le nombre de parts qui est limité à cent formera alors un capital de £3,600. La société fera profiter les versements à mesure qu'ils entreront et ce autant que possible d'ici à cinq ans, tems pour lequel la société est formée et il sera décidé alors si elle continuera ses travaux soit en fondant un établissement quelconque ou en toute autre manière.

Depuis que la vapeur et le fil électrique ont franchi les distances qui séparaient les villes des campagnes, les bourgs des villages, il n'est plus permis d'après les idées du libéralisme de travailler pour une localité, pour une ville exclusivement, et pour cette raison la société admettra des actionnaires de toutes les parties du Canada pourvu qu'ils aient les qualités requises par la troisième clause de sa constitution.

L'utilité d'une telle société ne peut être mise en doute si on l'envisage d'abord sous un point de vue matériel. Premièrement, elle ne peut qu'être profitable aux associés en ce qu'elle leur fait épargner une somme qu'ils auraient peut-être dépensée à peu de chose; secondement, si on calcule les intérêts que l'industrie canadienne a à payer en proportion de ses profits, on se convaincra facilement et plus que jamais de cette vérité que dans quatre-vingt-dix cas sur cent, pour faire de l'argent il faut en avoir. Troisièmement: cette société en peu d'années leur sera une protection efficace pour s'établir: protection qu'ils cherchent peut-être en vain ailleurs dans des tems comme ceux-ci où le commerce est si précaire.

Sous un point de vue intellectuel pourra-t-on soutenir que la classe mercantile n'a pas besoin d'instruction? Disputera-t-on le besoin, l'utilité, la nécessité et l'urgence de l'éducation? non, certainement!

Si de là on passe à un plus haut point de vue, au point de vue national, elle ne peut que resserrer ce lien d'union (qu'il est si désirable de voir régner entre des confrères) cette noble émulation, ces idées d'entreprises et de progrès qui vont toujours grandissant parmi la jeune classe mercantile, favoriser et répandre les connaissances nécessaires pour former des hommes pratiques capables de prendre part aux affaires et de lutter avec leurs compétiteurs.

Avec des avantages semblables à ceux-ci s'en trouvera-t-il qui resteront en arrière? Que tous ceux qui le peuvent y prennent part. Qu'ils se persuadent bien de ces vérités qu'en épargnant on apprend à concevoir l'importance d'économiser, qu'en économisant on prend le goût du travail, qu'en travaillant on s'acquiert une aisance honorable et que ce n'est qu'à cette condition de travailler, de travailler toujours, que l'on est sobre, honnête, rangé dans ses affaires, vrai patriote et bon citoyen.

Pour toute autre information sur les réglemens, etc. s'adresser (si c'est par la poste, affranchir,) au secrétaire ou au président.

Librairie et Atelier de Reliure

DE C. O. BEAUCHEMIN.

A VENDRE par le Soussigné: — 4000 Chemins de Croix double, élégamment reliés, avec gravures. Prix: 8 chelins la douzaine, RÉGISTRES faits à demande pour les Régistrateurs; Journals, Ledgers. Le tout à des prix réduits.

Répertoire pour les Notaires, avec index. Le Soussigné a aussi l'honneur de prévenir le public, que l'on pourra se procurer tous les Livres en usage dans les écoles, ainsi que les fournitures des Bureaux.

C. O. BEAUCHEMIN,
No. 15, Rue St. Vincent.

Montréal, 9 déc.

LE REPERTOIRE NATIONAL

OU RECUEIL DE

Littérature Canadienne.

On peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell et Gibson.

Montréal.—20 nov.

Cours de Langue Française

EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera, DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné, à l'Hôtel de Québec, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HOTEL DE QUEBEC.

CHS. H. LASSISERAYE.

Montréal, 30 nov. 1847.

CHARLES GAREAU,

MARCHAND-TAILLEUR,

A transporté son magasin au No. 87, RUE NOTRE-DAME vis-à-vis l'ancien palais de Justice, 2e porte de M. Boivin, orfèvre.

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fins, Casimeers français, Satin, Etoffes pour veste, Chemises fines, Collets, Cravates, Gants, etc.

Il a reçu ses livres de modes pour 1848.

Montréal, 12 avril 1848.

RESTAURANT COMPAIN,

PLACE D'ARMES.

M. COMPAIN, qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la *Réforme* où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St-Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celle de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est qu'un Restaurant, tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toutes espèces, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix.

Il peut donner des diners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la tortue en tout tems.

4 déc. 1847.

Le Directeur-Gérant,

J. B. E. DORION.

Imprimé pour les propriétaires par P. GENDRON, Imprimeur, No 24, rue St-Vincent, où l'on pourra laisser tous ordres, annonces, etc.